

ODEL Var : la Ligne éducative:



Intentions éducatives:

Elles visent à promouvoir :

Une société démocratique, respectueuse des choix de chacun, dans le respect de l'autre, qui refuse tout processus d'exclusion.

Une société ouverte à tous sans distinction, non cloisonnée, interculturelle, qui favorise la communication et prône le dialogue.

Une société qui vise la promotion de tous ses membres et s'enrichit des différences de chacun, qui favorise l'initiative et la prise de responsabilité.

Un homme libre, responsable, autonome et solidaire.

Une école épanouissante qui participe à l'action d'éducation globale et permanente et contribue à l'intégration optimale de chacun.

L'éveil et l'entretien du désir d'apprendre, du plaisir de savoir et de faire.

L'éveil et l'entretien de qualités de caractère et de comportement pour une toujours meilleure pratique de la citoyenneté et de la démocratie.

Les actions de l'office départemental d'éducation et de loisirs du Var :

Centres de vacances et de loisirs (colonies de vacances, chantiers de jeunes, séjours sportifs et culturels), centres de loisirs sans hébergement, sorties scolaires avec nuitées (classes d'environnement, classes de lecture, classes maternelles, classes thématiques), échanges interculturels européens (service volontaire européen, chantiers de jeunes européens), centre d'information jeunesse (point information jeunesse, mise à disposition gratuite d'un espace multimédia, mise en place d'ateliers pour les jeunes, semaines thématiques, accueil de classes (primaire et secondaire), accueil de CLSH, expositions temporaires), soutien à l'initiative des jeunes (programmes tremplin, défi jeunes, coup de pouce, bourse aux jeunes artistes). Pour chacune de ces actions l'accueil des handicapés est envisagé au cas par cas.

Elles remplissent, au service des Varois, une mission d'intérêt public confiée à l'ODEL Var par le Conseil Général du Var. Elles répondent à plusieurs besoins.

***Besoin social :**

- L'accès aux loisirs, vacances, savoirs pour le plus grand nombre.
- Rencontres et échanges entre des populations ne partageant pas les mêmes origines géographiques et / ou sociales, ne faisant pas appel aux mêmes référents culturels. La

dimension départementale de l'ODEL Var permet de favoriser ces rencontres.

- Les familles sont confrontées à l'évolution de notre société et notamment aux contraintes liées à la notion du travail (Généralisation du travail féminin, mobilité, réorganisation de la semaine de travail , développement des villes, flexibilité). La demande de « garde » pour les temps libres au sortir de l'école (Avant et après l'école, mercredis et vacances scolaires) est de plus en plus forte.
- L'accès aux loisirs, vacances, savoirs pour tous c'est aussi répondre au besoin d'intégration des enfants et jeunes handicapés par leur accueil en centres de vacances et centres de loisirs non spécialisés.

*** Besoins de l'enfant :**

- **Besoins physiologiques et psychologiques :**

- Propreté corporelle

- Nourriture variée, équilibrée, en quantité suffisante, adaptée au rythme et aux activités, préparée dans le respect de la réglementation en vigueur.

- Temps de sommeil suffisant pour permettre une bonne récupération.

- Sécurité matérielle, physique et affective.

- Confort : Sentiment de bien être, évoluer dans un climat de confiance.

- **Besoins affectifs** (attitude de l'adulte, organisation)
- **Besoins de jeux**
- **Besoins de plaisir**
- **Besoins de calme et de détente**
- **Besoins de socialisation**

Besoins d'autonomie et de responsabilité

- **Besoins d'expression et de communication.**
- **Besoins de découverte**
- **Besoins de connaître et de se connaître**
- **Besoins de création et d'imagination**
- **Besoins d'expérimentation et de manipulation**
- **Besoins d'évolution et de progression**

Objectifs éducatifs :

Ils sont adaptés selon l'action menée et le public accueilli tout en ayant pour socle commun :

- Les intentions éducatives

- Les besoins identifiés
- Le respect de la réglementation
- Le respect de la convention internationale des droits de l'enfant

Responsabilisation, autonomie, socialisation , citoyenneté :

- Initier l'enfant à la vie en communauté, lui en donner le goût et les moyens, dynamiser la préparation du futur adulte.
- Eveiller l'esprit et la sensibilité, exercer la curiosité, habituer à des attitudes de réflexion,

de responsabilité, d'esprit critique par une utilisation complémentaire et équilibrée d'activités (expression manuelle , artistique , activités sportives ...)

- Développer le sens du débat démocratique et faire comprendre la nécessité d'une citoyenneté responsable.
- Aider à développer la capacité à gérer ses dépendances et ses pulsions, à pouvoir faire la place à l'autre.
- Placer les enfants en situation d'apprentissage actif où ils deviennent artisans de leurs savoirs.
- Valoriser l'enfant au sein d'un projet collectif.
- Amener l'enfant à mieux vivre au sein d'un groupe donc l'amener à concevoir, utiliser et respecter les règles de la vie associative (prise de parole, écoute, respect de la volonté majoritaire et prise en compte des idées minoritaires ...)
- Apprentissage des règles fondamentales de la vie en société (règles d'hygiène, de sécurité, respect de soi et des autres, reconnaissance des droits d'autrui, de l'égalité des races et des sexes, de la dignité de la personne, sens de la coopération et de l'entraide)
- Accueillir des enfants et jeunes handicapés dans toute la mesure du possible quelle que soit la nature du handicap. Cette rencontre pendant un temps est tout aussi bénéfique pour les enfants handicapés que pour les enfants valides en terme d'éducation à la vie collective et de développement individuel.

Prise en compte et respect des besoins de l'enfant :

- Assurer la sécurité morale et physique de l'enfant.

- Hygiène, nourriture, sommeil.
- Respect de ses besoins d'écoute et de disponibilité (attitude de l'adulte)
- Enrichir l'environnement afin de répondre aux différents stades de développement de l'enfant (jeux fonctionnels, d'initiation, de règles ...)
- Permettre la prise de plaisir (activités, découverte, partage, réussite ...)
- Favoriser l'ouverture sur l'extérieur et les autres.
- Permettre de penser, d'agir, de choisir, de s'exprimer .
- Favoriser et diversifier les échanges.
- Développer la curiosité.
- Permettre de sentir, toucher, goûter pour découvrir.
- Nourrir et favoriser la créativité et l'imaginaire.
- Favoriser toutes les formes d'expression.

Amener à une meilleure connaissance et gestion de notre environnement naturel :

La connaissance de l'environnement doit viser la transformation des attitudes, des comportements et nous permettre de prendre conscience de notre responsabilité individuelle et collective dans la préservation et l'évolution de l'environnement.

- Faire naître chez les jeunes des comportements responsables à l'égard de l'environnement. Comportements fondés sur ces valeurs fondamentales que sont le respect de soi et des autres, de la vie, la tolérance, le sens de la responsabilité et de l'engagement au service d'un idéal commun. De fait contribuer à former un homme responsable, conscient de son pouvoir perturbateur et de ses devoirs à l'égard d'un espace naturel et humain qui est son patrimoine et dont il tire sa subsistance et l'agrément de sa vie.

Moyens :

■ En matière de financement (Fonctionnement et investissement) :

Moyens donnés par le conseil général du Var dans le cadre de sa politique jeunesse.

- L'aide du Conseil Général du Var correspondant à 45 % du coût total du séjour et systématique pour tous les enfants du Var dans le cadre des centres de vacances et de loisirs.
- L'aide du Conseil Général du Var correspondant à 50 % du coût total du séjour et systématique pour tous les enfants du Var dans le cadre des séjours sportifs et culturels.
- L'aide du Conseil Général du Var correspondant à 60 % du coût total du séjour et systématique pour tous les enfants du Var dans le cadre des séjours scolaires avec nuitées.
- L'aide du Conseil Général du Var correspondant à 70 % du coût total du séjour et systématique pour tous les enfants du Var dans le cadre des chantiers de jeunes

- Financement par le Conseil Général du Var de l'accueil des centres de loisirs sans hébergement des différentes communes du Var au Logis du Pin et à Sainte Maxime.
- Partenariat fort pour la mise en œuvre de la politique jeunesse du département.
- La mise à disposition par le département de structures d'accueil permanentes.
- Investissements pour la mise en conformité de ces infra – structures.
- Investissements à l'achat de matériel et d'équipements.

*** En matière de personnels :**

- 101 personnels permanents répartis entre les différents services (administratif, technique, service et animation)
- 1100 personnels temporaires équivalents à 118 personnels temps plein, essentiellement animateurs, agents de service, agents de cuisine, assistantes sanitaires, adjoints pédagogiques et directeurs. Ce nombre peut varier en fonction du nombre et de l'effectif des séjours accueillis.

*** En matière d'encadrement des séjours (recrutement, suivi, consignes, évaluation) :**

- La démarche de projet.

- Respect des obligations réglementaires en terme de taux d'encadrement (Nbre d'adultes / nbre d'enfants) et de qualification.
- Présence de personnels d'encadrement 24h sur 24.
- Bilan et réévaluation des compétences et de la motivation des personnels en début de saison.
- Amélioration des techniques d'entretiens de sélection en associant des psychologues, des professionnels de la communication dans notre réflexion et dans le déroulement des entretiens d'embauche.
- Organisation de réunions préparatoires à l'élaboration et l'organisation des séjours (affiner le projet pédagogique, énoncer les règles de sécurité).
- Sensibilisation accrue sur l'ensemble des équipes d'encadrement sur les problèmes de pédophilie.
- Rappel sur les notions de responsabilité.
- Renforcement des consignes concernant la présence et l'attitude des animateurs dans la gestion de la vie quotidienne.
- Présence effective et contrôle des équipes de direction, enseignants (séjours scolaires) à tous les moments de la vie quotidienne.
- Réunion de travail quotidienne des équipes d'encadrement (évaluation, préparation, planification, organisation)
- Mise en place d'un cahier de réunion (compte rendu quotidien).
- Règlement intérieur du centre (en application du règlement intérieur type de l'ODEL VAR)

*** En matière de santé :**

- Respect des obligations légales en matière de vaccination et de certificat médical d'aptitude aux activités physiques et sportives.
- Fiches sanitaires dûment renseignées.
- Présence à proximité d'un médecin susceptible d'être rapidement prévenu et qui assurera le suivi sanitaire des séjours.
- Présence d'une assistante sanitaire sur chaque structure en plus de l'équipe d'encadrement.
- Tenue d'un registre journal de l'infirmerie et le cas échéant de feuilles individuelles de soins.
- Prise en compte de l'ensemble des particularités relevées (fiches sanitaires, dossiers médicaux) et notamment les problèmes d'allergie (alimentaires ou autres).
- Relations permanentes et information immédiate des familles notamment si maladie , accident ...

*** En matière de vie quotidienne (alimentation , hygiène ,sommeil , vie collective) :**

Alimentation :

- Le repas est un moment éducatif important. C'est un moment de calme, de repos, de

bien être. Veiller à une entrée dans la salle à manger dans le calme, on doit se laver les mains avant de se mettre à table. L'animateur prend ses repas à la table des enfants, il doit veiller à l'hygiène des repas. Habituer les enfants à une autogestion (découper, partager ..) et à un apprentissage des bonnes habitudes (propreté, politesse ...) . Il doit observer les enfants par rapport à leur appétit. Faire respecter le rythme des repas, échanger avec les enfants, contrôler le bruit.

- Sur les structures d'accueil permanentes, les repas sont confectionnés sur place et dans des locaux agréés.
- Mise en place de la méthode HACCP (assurer la sécurité alimentaire).
- Formation des personnels de service et de cuisine.
- Contrat qualité et sécurité alimentaire passé avec un laboratoire dans le cadre d'une assistance technique en matière de contrôle, suivi et conseil alimentaire.
- Fournisseurs sélectionnés.
- Menus adaptés à l'âge des convives et aux activités.

Hygiène :

- Toilette du matin
- Toilettes des mains
- Brossage des dents
- Douches quotidiennes
- Change du linge régulier et planifié

Sommeil, repos :

- Activités en rapport avec l'âge et les capacités des participants.
- Planification des activités.
- Mise en place d'une nécessaire alternance entre temps d'activités et temps de repos.
- Mise en place des conditions adéquates à un temps de sommeil suffisant pour chacun.

Vie collective :

- Mise en place et information aux usagers des règles de vie indispensables à une vie collective épanouissante.
- Suivi de l'application de ces règles.
- Sanction si non respect de ces règles.

*** En matière d'activités :**

- La pratique des activités doit être considérée comme un moyen de réalisation du projet et non comme la finalité du séjour.

*** En matière d'information :**

- Site internet de l'ODEL Var
- Centre varois de ressources jeunesse à Toulon
- CD rom de présentation des structures d'accueil séjours scolaires.
- Brochure de présentation des séjours CVL de l'ODEL Var
- Utilisation de la presse locale
- Mise en place de procédures de communication familles / participants et encadrement durant les séjours (fil rouge, internet , téléphone
- Communication aux familles du projet éducatif de l'ODEL Var (document ayant pour objet la prise en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, des besoins physiologiques et psychologiques des enfants. Il précise les objectifs de l'action éducative des équipes de séjour et le suivi de l'office en ce qui concerne les conditions de déroulement de l'accueil des enfants).
- Communication aux familles d'une information précise sur les conditions de réalisation (projet pédagogique) du séjour particulier de chaque enfant : Caractéristiques des locaux et espaces utilisés, nature des activités proposées, conditions de la mise en œuvre, répartition des temps respectifs d'activités et de repos, modalités de fonctionnement de l'équipe pédagogique, modalités d'évaluation de l'accueil.
- Envoi lettre «contrat de confiance» pour les adolescents (engagement individuel au respect des règles de vie collectives)
- Selon l'action menée, réunion préparatoire familles / participants / encadrement.

*** En matière de sécurité durant les séjours :**

En plus de ce qui est énoncé dans chaque chapitre et qui contribue à la sécurité :

- Infra – structures conformes (autorisation d'ouverture, capacités autorisées, consignes de sécurité)
- Activités pratiquées dans le respect des règles énoncées par les arrêtés qui les définissent.
- Informer encadrement et participants des consignes se rapportant à l'évacuation des locaux et aux mesures à respecter en cas d'incendie.
- Mise en place d'un exercice d'évacuation.

*** En matière de suivi et d'évaluation des séjours par le siège :**

- Mise en place de procédures administratives de suivi des séjours en matière de gestion, activités, santé, sécurité, hygiène, relations, personnels, restauration, conditions matérielles de réalisation du séjour... (information en temps réel par messagerie électronique + documents)
- Mise en place de réunions de suivi et de coordination direction générale/directeurs (trices) de services/directeurs (trices) de centre sur site et au siège.
- Visites sur site de la direction générale pendant les séjours.
- Communication permanente siège / structures d'accueil.
- Distribution à chaque participant pour retour siège d'une enquête de satisfaction du séjour (CVL).

*** Mise en place d'une démarche qualité à l'ODEL Var .**

Tous ces moyens sont autant de facteurs nécessaires et efficaces à la réalisation de ces objectifs .

Ce projet éducatif de l'ODEL Var est communiqué aux équipes d'encadrement (directeurs, animateurs, service) des séjours CVL et CLSH. Il est complété par une réunion directeurs de centre/direction générale qui précise les moyens matériels et financiers de réalisation des séjours.

Ce projet éducatif est mis en œuvre par les personnes qui dirigent les séjours CVL et CLSH de l'ODEL Var.

Ces personnes précisent dans un document élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour :

En fonction de l'âge des mineurs accueillis.

la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et lorsqu'il s'agit d'activités physiques et sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre.

- La répartition des temps respectifs d'activités et de repos.
- Les modalités de participation des mineurs.
- Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps.
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe pédagogique du séjour.
- Les modalités d'évaluation de l'accueil.
- Les caractéristiques des locaux et espaces utilisés.

Le projet éducatif de l'ODEL Var ainsi que le document précisé ci dessus sont communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces dernier

